

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 79 (1934)  
**Heft:** 4

**Artikel:** À propos de fortifications permanentes  
**Autor:** Lecomte  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-341566>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse :  
 1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.—  
 3 mois fr. 4.—

## ABONNEMENT

Prix du N° fr. 1.50

Pour l'Etranger :  
 1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—  
 3 mois fr. 5.—

## DIRECTION ET RÉDACTION :

Major R. MASSON, La Florelle, Chemin du Grey, Lausanne. Tél. 32.217.

## ADMINISTRATION, ABONNEMENTS, VENTE :

Avenue de la Gare 23, Lausanne.

Compte de chèques post. II.5209

ANNONCES : Agence de publicité Gust. Amacker, Palud 3, Lausanne.

## A propos de fortifications permanentes.

La rédaction de la *Revue militaire suisse* a, dans sa livraison d'octobre 1933, fait précéder l'intéressant article du général Clément Grandcourt « Manonviller et Maubeuge », d'une note qui se termine par la phrase ci-dessous :

« Le lecteur suisse ne manquera pas de conclure à la nécessité d'établir pareillement, le long de notre frontière nord et nord-ouest, un système de forts d'arrêt susceptible de nous garantir contre toute surprise tactique et d'accroître, dans une forte mesure, les possibilités de notre défense nationale. »

Cette phrase, que beaucoup de lecteurs ont peut-être à peine lue, rouvre une toute vieille et toute grosse question sur laquelle, chez nous, le silence s'était fait, ou à peu près, depuis quelque quarante ans.

De tous temps et en tous pays, la défense nationale a eu comme facteurs principaux : d'une part, l'armée de campagne, élément actif ; d'autre part, le système fortifié,

élément passif. Seule la Suisse a longtemps cru pouvoir se passer de forteresses. Il semblerait qu'une armée de milices, relativement peu manœuvrière, dût avoir un besoin urgent de points d'appui solides, organisés dès le temps de paix. Et pourtant, après 1815, il s'est écoulé plus de 60 ans avant que la question fût sérieusement soulevée ; on semblait penser que l'armée de campagne suffirait amplement à garantir notre indépendance. En 1879, le conseiller national Ryniker, d'Argovie, major d'état-major, interpella le Conseil fédéral sur la question des fortifications permanentes.

A ce moment la France, dont le système fortifié avait été éventré par la guerre de 1870-71, était en train de mettre sur pied un nouveau système, qui comprenait un certain nombre de forts d'arrêt à la frontière franco-suisse.

De là, chez nous, l'idée toute naturelle d'en faire autant. Aussi l'année 1880 vit-elle nos sociétés d'officiers déployer une grande activité à ce sujet. Les idées les plus diverses se firent jour et furent appuyées par des arguments sérieux de part et d'autre.

D'aucuns, en partie sous des influences allemandes, voyaient dans les ouvrages élevés par la France à notre frontière à la fois une provocation et une menace, et voulaient y répondre en construisant un fort d'arrêt suisse en face de chaque fort français.

D'autres, plus soucieux de la neutralité, voulaient construire des forts sur toutes nos frontières. Un troisième groupe contestait toute utilité aux forts d'arrêt et voulait baser notre défense nationale sur une ou plusieurs forteresses centrales, aptes à servir de base d'opérations à l'armée de campagne. On parlait de Berne, de Zurich, de Lucerne. Le colonel-divisionnaire Rothpletz, rejetant à la fois les systèmes central et périphérique, proposait un système radial, c'est-à-dire un barrage en travers du plateau, allant de Bâle à Zurich, par Olten et Brugg. Une minorité enfin, composée surtout de vieux officiers, repoussait toute fortification permanente et estimait qu'il fallait employer tous nos moyens à améliorer notre armée de campagne, laquelle,

il faut l'avouer, en avait sérieusement besoin. La landwehr et l'artillerie lourde, par exemple, n'existaient que sur le papier. La Société fédérale des officiers, dans son assemblée de Soleure, votait à une grande majorité un postulat invitant le Conseil fédéral à étudier d'urgence la question des fortifications.

Le gouvernement fédéral nomma une commission qui fit de son mieux pour amalgamer les divers projets en un tout acceptable. Ce n'était pas chose facile, heureusement. Sans cela nous aurions peut-être été dotés alors de fortifications coûteuses et inutiles, ou à peu près. Avant que la commission eût pris ses responsabilités en faisant au Conseil fédéral des propositions fermes, toute la science de la fortification fut révolutionnée vers 1885 par l'apparition des obus chargés, non plus de poudre, mais d'explosifs brisants. Des expériences de grande envergure faites en France en 1886 avaient démontré la quasi-impossibilité de construire, en terre et en pierre, des ouvrages offrant une résistance suffisante aux nouveaux projectiles. Pour cela, il fallait avoir recours à des matériaux, jusqu'alors peu connus : le béton et l'acier.

En dehors de ces considérations d'ordre général, il y en eut une autre qui concernait plus spécialement la Suisse : le percement du St-Gothard.

La tête sud du tunnel étant fort rapprochée de la frontière italienne, il était indiqué de la protéger, contre un coup de main possible, par un petit ouvrage permanent. Mais, en pays de montagne, un ouvrage de ce genre doit être forcément protégé lui-même par un ou plusieurs autres ouvrages situés plus haut. En outre, le St-Gothard est une sorte de carrefour où naissent toutes les grandes vallées de la Suisse. Il réunit, jusqu'à un certain point, les avantages d'une place centrale et ceux d'un fort d'arrêt.

Bref, le percement du Gothard fit dévier toute la question. Alors qu'au début, c'est-à-dire en 1889, on pensait surtout à empêcher la traversée du Plateau suisse par une armée française, allemande ou autrichienne, on en vint petit à

petit à enterrer cette idée et à lui substituer celle de la traversée des Alpes. Le point final de cette transformation a été mis par le rapport présenté le 5 décembre 1889 au Conseil national, par le conseiller et lieutenant-colonel Gallati, de Glaris, en faveur des crédits demandés par le Conseil fédéral pour les fortifications du St-Gothard.

« Le massif du St-Gothard commande complètement 4 routes principales et voies ferrées qui, pour une armée opérant en Suisse, pourraient servir de lignes d'opérations essentielles. Ces lignes se croisent du nord au sud et de l'est à l'ouest au massif même du St-Gothard. L'armée qui a le massif du St-Gothard en sa possession dispose ainsi exclusivement de ces lignes d'opérations. Par conséquent la possession du massif du St-Gothard est, à *tous égards, de la plus haute portée pour la défense de la Suisse.* »

» Dans une guerre sur le front sud, la possession du massif du St-Gothard nous garantit d'être maîtres de la route et de la ligne ferrée à travers toute la Léventine et la vallée du Tessin. Cette ligne seule pourrait servir de ligne d'opérations effective pour une armée nous combattant du côté sud. Toutes les autres routes, au delà de notre frontière sud, qui conduisent en Suisse ne sont que des lignes d'opérations secondaires et présentent encore le grand désavantage que leurs directions sont divergentes au lieu de converger. Il en résulte qu'il est d'autant plus indiqué d'avoir en vue de garder en nos mains la ligne interne et principale des opérations. Le massif du St-Gothard en fournit le moyen, et jouerait, en cas de guerre contre le sud, le plus grand rôle ; il constitue même la véritable défense nationale face au sud ; il permet même, à un moment donné, de prendre l'offensive, à mesure qu'il couvre les derrières de l'armée suisse destinée à protéger la frontière sud et spécialement à défendre le canton du Tessin, en lui garantissant les communications avec l'intérieur du pays.

» Dans une guerre face à l'ouest, une armée étrangère attaquant la Suisse, doit chercher à entrer en possession des Hautes-Alpes. Or le centre des Hautes-Alpes est pré-

cisément formé par le massif du St-Gothard, et la Suisse ne pourra être considérée comme vaincue par un ennemi venant de l'ouest, que lorsque celui-ci se sera emparé du dit massif.

» On peut en dire autant, et à bon droit, d'un ennemi venant de l'est. Il ne peut pénétrer à l'intérieur du pays, entre le lac de Constance et les Hautes-Alpes, sans être en possession de celles-ci.

» Dans le cas d'une guerre face au nord, le massif du St-Gothard a moins d'importance. Mais à ce sujet, il y a lieu de tenir compte du traité existant entre l'empire d'Allemagne et le royaume d'Italie dans une guerre de la Triple alliance contre la France. Sans être en possession du massif du St-Gothard, les communications suivies et régulières entre les armées allemande et italienne sur territoire suisse sont impossibles. Si même des troupes italiennes parvenaient par le St-Bernard à pénétrer dans le pays de Vaud, pour, de là, se joindre et se rallier à des troupes allemandes ayant pénétré de leur côté en Suisse, cette communication serait d'une nature si précaire que, tant que la Suisse pourrait faire marcher ses troupes mobiles depuis le Gothard et prendre l'offensive dans l'ouest, l'Italie n'osera pas opérer de ce côté, avec une grande armée contre la France ; ces considérations pourraient engager les chefs des deux armées à renoncer à un ralliement des armées alliées sur territoire suisse.

» Nous ne nous étendrons pas davantage sur l'importance du massif du St-Gothard pour notre défense nationale, et en général pour le maintien de l'intégrité de notre territoire. On pourrait, il est vrai, occuper cette région et s'y maintenir, en cas de guerre, même sans la fortifier, mais cela ne serait possible qu'avec une très grande *masse de manœuvre*. Or la Suisse n'en a pas tant à sa disposition, surtout si l'on se souvient qu'elle ne peut pas employer son armée de campagne uniquement pour ce but. C'est pourquoi, afin de donner à l'armée de campagne une plus grande puissance, et de n'en appliquer qu'une aussi faible

partie que possible à l'occupation du Gothard, la fortification du massif est absolument indispensable ; elle l'est d'autant plus que, sans fortifications, les chances de cette défense diminuent visiblement. La destination et le but des ouvrages fortifiés du massif du Gothard ne visent pas à rassembler l'armée suisse en cette forteresse, en abandonnant les autres parties du pays, et d'opérer de là avec toute l'armée contre un ennemi quelconque, mais consistent bien plutôt dans cette tâche de pouvoir tenir la partie du pays, la plus importante au point de vue stratégique, avec peu de troupes, ce qui permettrait d'assurer tout autre emploi de l'armée fédérale comme armée en campagne.

» ...Enfin la commission a encore invité le Conseil fédéral à entreprendre des études et des plans en vue de deux autres ouvrages fortifiés, près de St-Maurice et à St-Luziensteig, qui, à son avis, constituerait le complément nécessaire des fortifications du Gothard.

» La commission est convaincue d'avoir agi en communion d'idées avec l'Assemblée fédérale et avec tout le peuple suisse, en poussant à une solution réussie de cette question, d'une portée capitale pour la patrie. »

La même note se retrouve dans une conférence faite le 15 janvier 1893 à ses officiers, par le colonel-divisionnaire Schweizer, commandant de la 4<sup>e</sup> division :

« Considérons les dépenses extraordinaires et les sacrifices qui viennent d'être faits pour les fortifications du pays, ainsi que pour le nouvel armement. On peut se dire en toute sécurité : ce qui a été fait a été bien fait. La fortification du St-Gothard n'a pas (comme le croient ceux qui ne connaissent pas les choses à fond) son utilité seulement dans certains cas donnés : elle doit nous servir dans tous les cas de guerre, sur toutes nos lignes d'opérations. Elle sera ou bien un appui pour nos flancs ou bien un soutien pour nos derrières : voyez le rôle du Gothard dans les événements de 1799. Mais on n'ira guère plus loin dans la construction de fortifications *permanentes* : ce serait vouloir

transformer ce pays en un vaste camp retranché, ce qui serait bien inutile, puisque notre fortification doit avant tout servir à assurer à l'armée une liberté d'action suffisante. St-Maurice et le Luziensteig auront le caractère de forts d'arrêt, ne ressemblant pas aux ouvrages du Gothard ; la fortification de ces deux points n'exigera donc pas autant de dépenses que celle du St-Gothard. Il y a d'autres points encore qui demanderaient à être fortifiés ; on en fait une étude soignée en temps de paix, et en cas de guerre on y établira de suite des fortifications dans le style *provisoire*. »

On peut donc dire que le gouvernement et le peuple suisses ont admis en principe, il y a un peu plus de quarante ans, que :

- 1<sup>o</sup> La traversée des Alpes par une armée étrangère doit être empêchée par des *fortifications permanentes au Gothard et à St-Maurice, éventuellement aussi à Luziensteig* ;
- 2<sup>o</sup> La traversée du Plateau suisse doit être empêchée par l'armée de campagne s'appuyant en partie sur ces ouvrages, mais surtout sur des *fortifications établies, en cas de guerre, dans le style provisoire*.

Depuis lors, personne n'a, à ma connaissance, combattu cette doctrine. Dans les dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle, on a solidement fortifié l'important défilé de St-Maurice. La question de Luziensteig a été soulevée à plusieurs reprises, mais rien n'a été fait pour compléter ce vieux fort bastionné par des organisations modernes. A part cela, on s'est surtout préoccupé, avec raison, d'améliorer notre armée de campagne.

La guerre mondiale a donné l'occasion de mettre en pratique la seconde partie de la doctrine : l'improvisation de fortifications en style provisoire. Malgré le résultat peu satisfaisant de cette expérience, aucune modification de la doctrine n'a été sérieusement envisagée.

En 1917, a paru à Berne, en langue allemande, une brochure signée : un officier supérieur. Cette brochure

reproduit, sous un titre un peu vague,<sup>1</sup> des extraits d'articles publiés sur la question des fortifications permanentes, de 1861 à 1898, par les colonels Wieland, Meister, Rothpletz, Weber et divers autres officiers. L'anonyme « officier supérieur » n'a écrit lui-même que trois pages d'introduction et quelques phrases d'observations. Dans cette introduction, l'auteur rappelle les discussions des années 1880 et suivantes et termine en disant : « Un système de fortification était la demande du jour. La tension (franco-allemande) ayant cessé, la question fut classée. Beaucoup de ce qui fut dit alors, est vrai, mot pour mot, aujourd'hui. C'est pourquoi on a jugé urgent de le rappeler ci-dessous. »

La même introduction fait allusion à un article du *Journal de Genève*, de décembre 1916 : « Le seul qui ait eu le courage de poser la question : Avons-nous assez de fortifications ? » Article resté d'ailleurs sans écho, et que je n'ai pas réussi à me procurer.

L'officier supérieur reste dans des généralités sur la nécessité d'intensifier notre préparation à la guerre au double point de vue de l'armée de campagne et des fortifications. Il ne fait aucune proposition tendant à modifier la doctrine.

Il en est de même du général Wille dans son rapport de 1919 sur le service actif de 1914 à 1918. L'opinion du général en matière de fortification est d'ailleurs décevante. Elle se rapproche de celle de ces vieux officiers de 1880 qui repoussaient toute fortification pour vouer tous leurs soins à l'armée de campagne. Voici ce qu'il écrit, à la page 6 de son rapport :

« Les nombreux travaux de fortification que nous avons exécutés durant ces quatre années ont également beaucoup contribué à faire comprendre aux belligérants que nous étions résolus à défendre de toutes nos forces notre frontière, et ils entretinrent dans notre peuple le sentiment que tout danger n'était pas encore passé pour le pays.

<sup>1</sup> *Die militärpolitische Lage der Schweiz und die Länderbefestigung im Urteil der neueren Geschichte*, von einem Stabsoffizier. Bern. Buchhandlung Max Drechsel.

» A ce double point de vue, nos fortifications — qui du reste augmentèrent beaucoup la valeur de notre système frontière — présentèrent une valeur considérable. Je dirai ailleurs pourquoi, *personnellement*, je n'attache pas aux fortifications, pour notre stratégie, autant d'importance qu'on ne le fait *généralement*.

» Dans l'ordre de leur importance, je range comme suit les conditions à remplir pour prévenir une violation de frontière : travailler sans répit à augmenter la valeur combattive de nos troupes, avoir assez de troupes à la frontière, et se fortifier. »

Et à la page 52, le général expose sa conception de la conduite de la guerre en ces termes :

« La conduite offensive de la guerre constitue en principe une meilleure couverture pour notre pays qu'une défensive pure. Le moment et le lieu de notre attaque décisive dépendent naturellement de la situation. Notre général ne doit se résoudre à la défensive pure que si l'aide offensive d'un voisin allié nous est assurée dans un délai déterminé ; même dans ce cas, il est hautement désirable que nous participions à l'attaque avec des forces considérables.

» Ni l'infériorité numérique, ni la faiblesse de notre artillerie ne doivent amener le général à renoncer d'emblée à l'offensive, sous peine de discréditer à l'étranger notre valeur militaire. Quiconque s'apprête à nous attaquer doit savoir qu'une invasion par des troupes en nombre très supérieur peut seule nous réduire à la défensive. Et l'armée qui devient notre alliée naturelle, ensuite de l'attaque dirigée contre nous par son adversaire, doit avoir une assez haute opinion de notre valeur offensive pour trouver son propre intérêt à nous appuyer sans retard et à nous fournir aussi de l'artillerie lourde. »

Je remarque que le général Wille est surtout opposé à ce qu'il appelle défensive pure, que j'appellerai plutôt défensive passive. Il ne préconise pas formellement non plus l'offensive « pure ». Ce qu'il écrit peut aussi s'appliquer

à ce que j'appellerai la défense active, qui consiste à faire alterner, dans le temps et dans l'espace, l'offensive et la défensive, et dont des fortifications bien comprises sont un des moyens essentiels.

Le rapport du général ne contient d'ailleurs aucune proposition tendant à modifier la doctrine officielle en matière de fortification. On garde l'impression que, s'il en avait fait, cela aurait été plutôt dans le sens négatif.

Il n'en reste pas moins que, par son ordre, de très importants travaux de fortification improvisée ont été exécutés de 1914 à 1918, dans le Jura et dans les régions d'Olten, de Morat et de Bellinzone. Ces travaux, dans lesquels le roc vif et le béton armé ont joué un grand rôle, existent encore en bonne partie et pourraient être modernisés à peu de frais. J'y reviendrai plus loin.

Et voici que la petite phrase de la *Revue militaire suisse* vient, pour ainsi dire, torpiller une position que l'on aurait pu croire acquise.

Et non seulement cette phrase rouvre la question de notre système fortifié, mais elle semble vouloir la trancher en faveur des forts d'arrêt à nos frontières nord et nord-ouest.

Si je fais toutes réserves sur une solution aussi prompte et aussi catégorique, je tiens à féliciter la rédaction de la *Revue militaire suisse* d'avoir soulevé la question.

La doctrine officielle est vieille de plus de quarante ans. Pendant cette période nous avons changé deux fois l'organisation de notre armée de campagne et nous nous apprêtons à la changer de nouveau. Il semble indiqué de soumettre aussi à une revision sérieuse l'organisation de notre système fortifié.

Nous pouvons, je crois, laisser de côté la question de la traversée des Alpes. Il faudrait une dose de pessimisme vraiment excessive pour ne pas admettre que notre armée, appuyée sur nos forteresses et sur un terrain exceptionnellement favorable à la défense, suffise à interdire cette traversée à n'importe lequel de nos voisins.

Il n'en est pas nécessairement de même de la traversée

du Plateau. L'opinion publique d'il y a quarante ans avait peut-être raison d'avoir, sur ce point, confiance en notre armée de campagne. La guerre d'alors était si différente de celle d'aujourd'hui ou de demain que l'on est en droit de se demander si cette confiance est encore justifiée.

La vérité nous oblige à dire qu'elle ne l'est guère vis-à-vis de l'armée d'aujourd'hui, sans masques anti-gaz, sans défense contre avions, ni chars d'assaut et avec un minimum de canons et de mitrailleuses. Cette infériorité technique risquerait d'avoir, dès les premiers jours, une influence désastreuse sur le moral de la troupe. Aussi ne peut-on assez encourager les efforts de notre ministre de la guerre pour doter notre armée le plus tôt possible d'un armement comparable, en quantité et qualité, à celui de nos voisins.

Mais il ne faut pas oublier que l'armement n'a de valeur qu'à condition que sachent s'en servir : le soldat au point de vue technique, le chef, au point de vue tactique. Ici encore, la prolongation de l'école de recrues et l'intensification de l'instruction des cadres sont des nécessités inéluctables. Et tout cela prend du temps pour produire ses effets, surtout dans une armée de milices. Il se passera encore bien des années avant que l'on puisse constater une amélioration importante.

Et si la guerre éclate d'ici là, que ferons-nous ?

La fortification, permanente ou improvisée, est-elle vraiment l'adjuvant qui permettra à notre armée de campagne de tenir envers et contre tous ? Peut-être, mais on n'improvise pas plus une forteresse qu'une armée de campagne. Cela aussi prend du temps et de l'argent.

La fortification permanente doit répondre à deux buts essentiels : couvrir la mobilisation et faciliter la manœuvre.

Le premier but est atteint par des forts d'arrêt maîtrisant les principales voies d'invasion, à proximité de la frontière.

Le second but est atteint par des forteresses assurant la possession de points ou de régions qui ont une importance stratégique, soit comme pivots de manœuvres, soit comme bases d'opérations.

Tout système de défense complet doit comprendre les deux. Par exemple Lucerne : base d'opérations. On aurait Zurich, Brugg, Olten, Berne, Thoune, pivots de manœuvre, et 20-30 forts d'arrêt le long du Rhin, de Sargans à Bâle, et du Jura, de Bâle à St-Cergues.

Il saute aux yeux qu'un tel système réalisé en style permanent, dépasse nos moyens, en hommes, en temps, en argent. Il coûterait plusieurs centaines de millions, demanderait des décades pour sa construction, et absorberait en garnisons la moitié au moins de nos effectifs. Ce système pourrait convenir à une grande puissance qui voudrait s'assurer, coûte que coûte, la possession de la Suisse. Il ne saurait nous convenir à nous.

C'est probablement ce qu'on a pensé, il y a un demi-siècle. On s'est consolé en se disant : on fera quelque chose d'analogie, par improvisation, au dernier moment (voir discours Schweizer).

S'est-on sérieusement demandé : aurions-nous, au dernier moment, le temps de faire l'indispensable ? La réponse aurait probablement été négative. Etait-ce vraiment la bonne solution ? N'aurait-il pas mieux valu se dire : nous ferons l'indispensable d'avance, en style permanent, dans la mesure de nos moyens. Nous préparerons le reste, de façon à pouvoir l'exécuter, en cas de guerre, en un minimum de temps ?

On se l'est d'ailleurs dit, probablement, mais dès qu'on a voulu concrétiser l'idée, on n'a plus pu s'entendre. L'indispensable, disaient les uns, c'est la place centrale, base de tout le système. Mais non, disaient d'autres, l'indispensable, ce sont des forts d'arrêt sur la frontière la plus menacée : sans cela pas de manœuvre, ni même de concentration. On voit d'ici le fouillis de questions qui se greffent sur celles-ci. Place centrale : Lucerne, Zurich, Berne, Brugg, Olten ? On a même proposé le massif du Bürgenstock et on a fini par conclure que la place centrale, c'était le Gothard !

Et la frontière la plus menacée, est-ce le nord ou l'ouest ? Et sur chacun de ces fronts, quels sont les points qu'il est indispensable de fortifier d'avance ?

De guerre lasse, on a fini par décider de tout improviser au dernier moment. Mais comment ? Personne n'a encore trouvé le moyen de faire sortir de terre des fortifications en frappant le sol du pied.

Un homme de talent, je dirai presque de génie, le colonel du génie Jules Meyer a cependant fait, en 1891, une proposition concrète dans ce sens. On armait à ce moment nos forts de Saint-Maurice de tourelles cuirassées mobiles pour canons de 5,3 cm. et de tourelles transportables (?) pour obusiers de 12 cm.

Meyer proposait<sup>1</sup> l'achat de 216 tourelles de 5,3 cm. et 36 de 12 cm. ; cela aurait coûté, en monnaie d'alors, environ 5 millions, et constitué six bataillons d'artillerie cuirassée mobile. Tout ce matériel aurait été emmagasiné à Lucerne et aurait pu servir soit à rendre cette place imprenable, soit à créer très rapidement des « places du moment » là où le besoin s'en ferait sentir. D'après Meyer, une fois les bataillons de cuirassements mobilisés à Lucerne, il aurait suffi de 36 heures pour que les 216 canons de 5,3 fussent en position à Olten, prêts à faire feu. En 4 jours, il en aurait été de même des 36 obusiers de 12 cm. Olten, paisible place de commerce, aurait été transformé en un formidable front cuirassé !

C'était trop beau pour être vrai. Aussi l'idée ne fut-elle pas retenue. On fit ressortir que, à la rigueur, les pièces auraient pu être en place, moyennant une bonne organisation de transport. Mais ni le tir, ni la protection des pièces n'auraient une efficacité suffisante. Les tourelles de 5,3 auraient, sans doute, vu leur petitesse et leur mobilité, pu affronter le tir de l'artillerie ennemie sans beaucoup de risques, mais leurs petits projectiles n'auraient probablement pas fait grand mal à l'ennemi. Quant aux tourelles d'obusiers de 12 cm., elles devaient être transportées en plusieurs charges, assemblées sur place par des ouvriers spéciaux. Meyer voulait les installer dans de simples épaulements de

<sup>1</sup> *Emploi des cuirassements mobiles dans les fortifications sur territoire suisse*, par le capitaine Julius Meyer, brochure parue en 1891, chez Sauerländer, à Aarau.

terre. Tous les techniciens s'accordèrent à dire qu'un puits en béton était indispensable, tant pour la protection que pour la précision du tir. Une autorité française, le général Piarron de Mondésir, estimait qu'il faudrait, non pas 4 jours, mais un bon mois pour réaliser la forteresse cuirassée de Meyer.

Aujourd'hui, l'art du bétonnage a fait des progrès ; la métallurgie aussi. On est en droit de se demander s'il n'y aurait pas intérêt à reprendre les idées de Meyer sur une base plus moderne. La notion d'une artillerie cuirassée mobile s'est traduite dans la guerre mondiale par le char de combat automobile. La preuve est faite que la tourelle cuirassée mobile de 7,5 et même de 12 est réalisable. Mais le char a au point de vue défensif, les défauts de ses qualités. Une tourelle tractée serait préférable ; cela permettrait d'utiliser mieux le poids et exclurait le danger d'incendie.

En 1880, beaucoup d'officiers disaient : à quoi bon des forts si nous n'avons pas d'artillerie à y mettre ? créons d'abord une artillerie de position ! On pourrait aujourd'hui reprendre à peu près le même argument : créons d'abord une artillerie cuirassée mobile. Quelques emplacements de pièces seront vite creusés et un réseau de barbelés vite tendu à l'entour.

Il y a, naturellement, bien des réserves à faire. La maison étrangère qui a fourni, il y a quarante ans, nos tourelles de 5,3 n'existe plus. Ce type semble abandonné par tous nos voisins en faveur du char automobile. Va-t-on recréer un type exprès pour nous et à qui faudra-t-il s'adresser pour cela ? Et combien cela coûterait-il en monnaie d'aujourd'hui ? J'avoue que je n'en sais rien, mais il vaudrait la peine d'étudier la question.

Un de nos bons artilleurs a fait récemment une proposition plus facilement réalisable, mais de moindre envergure. Nous possédons encore des centaines de vieux canons de campagne de 8,4 cm., qui pourraient constituer, à peu de frais, l'armement des ouvrages d'arrêt les plus urgents. Les voies d'invasion franchissent toutes ou bien le Rhin, ou bien

quelque défilé de montagne. Sur chaque voie, on trouvera facilement un point où quelques pièces de 8,4, en caverne, pourront barrer efficacement le passage pendant le temps nécessaire à la mobilisation et à la concentration de l'armée. Cette proposition ne résoudrait d'ailleurs qu'une partie du problème : la défense de la frontière. La question des points d'appui sur le Plateau reste ouverte, et avec elle celle du système fortifié, dans son ensemble.

*(A suivre.)*

Colonel LECOMTE.